

Francophonie et pratique linguistique en Côte d'Ivoire

QUICONQUE aura consulté la Carte des langues du monde d'Expolangues 1986 aura appris que la Côte d'Ivoire, comme d'ailleurs un certain nombre de ses voisins d'Afrique de l'Ouest, est un État francophone. Une telle présentation de la situation linguistique de ce pays n'exprime en fait que partiellement la réalité.

Situation sociolinguistique de la Côte d'Ivoire

Sans doute le français y est-il encore la seule langue officielle, la langue exclusive de l'administration et de l'enseignement, du primaire à l'université.

Mais cet état de fait n'est pas une condition suffisante pour qu'on puisse la considérer, en dépit des dispositions politiques, comme LA langue par excellence des Ivoiriens, en tout cas comme une langue nationale exclusive. Il faudrait pour cela qu'elle fût couramment parlée par toutes les composantes de la nation. Or, dans ce pays d'environ neuf millions d'habitants aujourd'hui, des enquêtes ont montré que c'était loin d'être le cas.

Dans un article publié dans les *Cahiers ivoiriens de recherche linguistique* (CIRL) en 1983 (1), P.-D. Kokora, de l'ILA (Institut de linguistique appliquée d'Abidjan) estime, d'après des sources officielles, que 25 % seulement des citoyens « savent parler, lire et/ou écrire le français » (2). Il s'agit certes ici de la seule fraction alphabétisée des locuteurs francophones, et l'on peut supposer, si l'on y inclut aussi les illettrés parlant à divers degrés le français, que la proportion générale en est plus importante. Mais ici l'estimation est beaucoup plus difficile à faire (à partir de quel degré de

compétence devra-t-on considérer qu'un locuteur est francophone, même dans le cadre d'une certaine polyglossie ?), et de toute façon, cette proportion reste limitée. Elle semble en outre varier considérablement selon les régions, ou selon qu'on considère les zones rurales ou urbaines. Un autre article (M.-J. Derive, S. Lafage, 1978), puisant aux mêmes sources, fait à ce propos état des données suivantes : « 72 % de la population parlent français dans le département d'Abidjan (85 % des hommes et 60 % des femmes dans la ville intra-muros, et 82 % des hommes et 50 % des femmes dans la banlieue.) » Mais les auteurs signalent que si l'on compare ces résultats à ceux du département d'Abengourou (à 200 km environ au sud-est d'Abidjan), la proportion des locuteurs francophones tombe à 30 % (52 % en milieu urbain, et 25 % en milieu rural). D'autres observations indiquent par ailleurs que dans le nord du pays, où la langue dioula est très utilisée dans les relations inter-ethniques, la proportion des personnes parlant français est plus faible que dans le sud.

De telles données, qui marquent les limites de l'extension francophone en Côte d'Ivoire, montrent du même coup, *a contrario*, la grande vitalité des langues ivoiriennes locales. L'importance relative de ces différentes langues, regroupées par principales familles, se répartit à peu près comme suit dans la population, si on ne considère que les locuteurs qui les parlent au titre de langues maternelles : Akan : 41,4 % ; Krou : 16,7 % ; Voltaïques : 15,7 % ; Mandé-nord : 14,8 % ; Mandé-sud : 10,2 % ; divers : 1,2 % (3). Mais il faut considérer qu'outre leur langue maternelle, nombreux sont ceux qui parlent en sus une ou plusieurs autres langues ivoiriennes, ce qui élargit l'aire d'extension de la pratique de certaines d'entre elles bien au-delà de leurs frontières ethniques. Ainsi, des enquêtes menées dans différents milieux scolaires abidjanais font apparaître que, selon les classes et les établissements sondés, pour un échantillon global de 4 687 élèves interrogés, on trouve 58,5 % d'entre eux parlant une seconde langue ivoirienne et plus (4). Parmi

(1) P.-D. Kokora, 1983-2 (cf. bibliographie). Cette contribution a été conçue dans le cadre des activités de la section ivoirienne de l'Union internationale des journalistes de la presse de langue française (UIJPLF).

(2) Selon l'auteur, cette estimation est déduite du tableau indiquant le niveau d'instruction de la population ivoirienne âgée de 6 ans et plus, publiée par la Direction de la statistique au ministère de l'Économie et des Finances en 1977.

(3) Ces chiffres sont repris de M.-J. Derive et S. Lafage, 1978 (cf. bibliographie).

P.-D. Kokora (octobre 1978), donne par ailleurs des chiffres légèrement différents, mais globalement comparables à propos de la seule population urbaine (cf. p. 39).

(4) Ces résultats proviennent de données présentées préalablement par H.-C. Grégoire (1974), qui ont été partiellement reprises et réexploitées par Atin Kouassi (1977) et M.-J. Derive et S. Lafage (1978). Malgré leur relative ancienneté, elles donnent encore des informations valables, car la situation ne semble pas avoir considérablement évolué de ce point de vue.

ces langues secondes (ou troisième, quatrième...), c'est toujours le dioula (famille mandé-nord) qui arrive très largement en tête (58 % des élèves pratiquant la polyglossie le parlent à ce titre) devant l'agni-baoulé (famille akan, 46,9 %) (5). Le dioula, bien qu'appartenant à une famille linguistique parlée par seulement 14,8 % de la population ivoirienne, a donc su conquérir, sous une forme dialectale, légèrement différente certes de sa forme originale, un rôle important comme langue véhiculaire, celle par excellence des échanges commerciaux (6).

La vitalité opératoire d'une langue, en situation de polyglossie, ne se mesure pas seulement au fait qu'elle est connue (à des degrés d'ailleurs de compétence divers) par un certain nombre de personnes, mais aussi à sa fréquence d'emploi. Atin Kouassi (1977), s'appuyant sur des enquêtes de l'ILA menées sur différents marchés d'Abidjan et sur une enquête de l'IRP (Institut de recherches pédagogiques) en milieu scolaire, met en évidence l'importance de l'usage des langues ivoiriennes dans la communication courante : 88,8 % des conversations relevées sur les marchés sont dans une de ces langues, contre 11,2 % dans une des variantes du français susceptibles d'apparaître en Côte d'Ivoire (p. 25). Quant aux élèves, milieu de pénétration pourtant privilégié de la francophonie, il relève que 77 à 92 % d'entre eux déclarent utiliser habituellement une langue africaine dans leurs relations avec leurs parents, 61 à 77 % avec leurs tuteurs, 63 % avec des camarades non scolarisés, et 25 % avec leurs frères et sœurs en général eux aussi scolarisés (p. 14).

Cette bonne santé des langues ivoiriennes n'a rien de surprenant dans la mesure où, comme l'ont fait pertinemment remarquer plusieurs chercheurs nationaux (cf. par exemple, Atin Kouassi, 1977, Kokora, 1983-1), elles sont parfaitement adaptées à l'environnement naturel et social de leurs utilisateurs, et correspondent à leurs besoins matériels et culturels. Ce qui est au contraire plus étonnant, c'est que, malgré cela, elles n'aient pas encore conquis un rôle plus important dans la vie de la nation moderne. Tout semble se passer comme si demeurerait encore largement une dualité entre les langues locales, essentiellement réservées à la communication privée, et le français, notamment sous sa forme académique, principalement utilisé dans la vie publique. En d'autres termes, c'est comme si la distinction entre langues autochtones et langue importée reflétait dans le champ linguistique l'opposition souvent faite, sans doute très artificiellement comme nous le verrons, entre tradition et moder-

(5) Atin Kouassi, 1977, p. 31.

(6) Sur la fonction sociolinguistique de ce

dioula véhiculaire, on pourra consulter notamment S. Lafage, 1982.

nisme, dans le domaine socio-économique. Il y a à cela plusieurs causes que nous allons brièvement analyser.

Le français et les langues locales

L'origine de la situation sociolinguistique dont nous venons de brosser un tableau très schématique, est bien connue. Elle provient de la colonisation française dont la politique linguistique, très assimilationniste, à la différence de la colonisation anglaise par exemple, avait pour but d'imposer le français dans la vie publique, à l'exclusion de toute autre langue. C'est cette situation dont la classe dirigeante ivoirienne eut à assumer l'héritage, à l'indépendance. Mais on peut se demander pourquoi, à la différence d'autres pays eux aussi colonisés par la France, comme le Mali ou la Guinée par exemple, on n'a pas alors assisté à un changement d'orientation plus radical en matière de politique linguistique, visant à assurer une promotion plus rapide et plus efficace des principales langues ivoiriennes dans la vie nationale.

Pour expliquer cette différence d'attitude, on a souvent invoqué plusieurs raisons : tout d'abord la difficulté à mettre en œuvre une politique de promotion véritable de ces langues locales à cause de l'extrême morcellement linguistique de la Côte d'Ivoire. Depuis les travaux de M. Delafosse (1904), les chercheurs y ont toujours recensé environ une soixantaine de langues. Les chiffres avancés par les uns ou les autres peuvent varier quelque peu, du fait qu'à l'intérieur des groupes linguistiques, certains accordent à des parlers le statut de langues distinctes, là où d'autres ne voient que différentes formes dialectales d'une même langue. Toujours est-il que tout le monde s'accorde autour de ce chiffre de soixante. Il n'est évidemment pas possible de les intégrer toutes dans la vie nationale. En privilégier sur ce plan certaines par rapport à d'autres aurait été, selon un point de vue parfois développé dans la presse de Côte d'Ivoire vers les années soixante-dix, réveiller les démons du tribalisme. Le français, langue importée, aurait eu, pensaient alors certains, plus de chance de contribuer à l'édification de l'unité nationale.

D'autre part, il ne fait pas de doute que les choix économico-politiques de la Côte d'Ivoire après l'indépendance, fondés sur une coopération intense et privilégiée avec la France, n'ont pas favorisé un changement de cap par rapport à la politique linguistique antérieure. Il se peut même qu'une partie de la bourgeoisie dirigeante, issue des élites africaines formées en France par le régime colonial, et par conséquent parfaitement francophone, n'ait pas vu d'un si mauvais œil le maintien d'un *statu quo* où le français jouait

un rôle exclusif dans la vie publique, ce qui leur assurait le privilège des plus hautes charges. En outre, une telle situation qui faisait de cette langue un instrument majeur de sélection sociale, permettait aux représentants de cette classe d'assurer à leurs enfants un environnement francophone d'une qualité bien supérieure à celui des autres. Ils disposaient ainsi d'un moyen efficace de reproduction sociale, au sens où l'entend P. Bourdieu lorsqu'il analyse la société française.

Entendons-nous bien. Il n'est pas question de suggérer ici que, dans la première décennie qui a suivi l'indépendance, les pouvoirs publics ivoiriens ont, dans le prolongement de l'orientation coloniale, continué une politique visant à brimer les langues locales. Ce serait une caricature injuste et fautive. Il y eut même au contraire certaines mesures prises en leur faveur. Ainsi depuis longtemps certaines d'entre elles sont utilisées à la radio et à la télévision (media qui restent toutefois majoritairement francophones) pour l'information ou pour des émissions culturelles. Il s'agit de l'abbey, de l'attié, du baoulé, du bété, du dida, du dioula, de l'ébrié, du gouro, du guéré, du koulango, du sénoufo, du yacouba, ainsi que du moré (qui n'est pas une langue ivoirienne, mais qui représente un fort pourcentage de travailleurs étrangers venus du Burkina Faso). Ainsi, à la télévision et à la radio, pour les informations, ces langues sont représentées quotidiennement par groupes de quatre, à raison de dix minutes chacune (M.-J. Derive, S. Lafage, 1978).

De même à l'université, l'une des missions de l'Institut de linguistique appliquée (on insistera ici sur le qualificatif « appliquée ») a été, depuis sa création en 1966, en même temps que de mener des recherches destinées à améliorer l'apprentissage du français dans des conditions sociolinguistiques particulières, d'étudier les langues ivoiriennes. Et il a toujours été entendu que ces travaux, fixant par écrit ces langues et leurs grammaires, et étudiant les possibilités de normalisation de certains parlers à l'intérieur de groupes linguistiques fortement apparentés, constituaient un préalable indispensable au rôle qu'elles seraient susceptibles de jouer dans la vie publique nationale.

Il s'agit donc simplement de mettre l'accent sur le fait que ces dispositions en faveur d'une promotion des langues locales, au-delà de leurs conditions d'utilisation traditionnelles, sont restées assez limitées et qu'elles n'ont eu que peu d'effet sur l'évolution de la situation sociolinguistique après l'indépendance. Ceci d'autant plus que la presse écrite (le quotidien *Fraternité-Matin*, l'hebdomadaire *Ivoire-Dimanche*) est restée exclusivement francophone. Tout au plus s'est-elle fait parfois l'écho de certaines formes de français populaire local dans le cadre de petites rubriques, toujours très marginales, comme « la chronique de Moussa » (*Fraternité-Matin* presse,

Abidjan, Ivoire-Dimanche) dans les années soixante-dix. Cela est plus une curiosité amusante qu'une révolution linguistique. Il en va de même pour les maisons d'édition locale qui publient également leurs textes en français.

C'est dans le seul secteur de la culture populaire, et tout à fait indépendamment d'une politique officielle pour favoriser le phénomène, que certaines langues ivoiriennes ont su, au-delà de leurs frontières ethniques traditionnelles, conquérir un nouvel espace de communication incluant la vie urbaine et la modernité, ne serait-ce que par les media employés (radio, disques...) : il s'agit du domaine de la chanson. Des chanteurs comme Amédée Pierre, Bernard Assovié, Yao Kouakou, Mamadou Koumbia, ont su, dès les années soixante pour certains, créer de grands succès populaires en bété (*Zagba Ligbé*), en abbey (*Igho djé yèyè*), en baoulé (*Mossi Kouakou*), en dioula (*Waragnini kakhila, Man Mouso ou...*) (7). Mais le phénomène est demeuré néanmoins assez circonscrit.

Les effets limités du changement en matière de pratique linguistique (toujours par comparaison à d'autres pays ayant vécu des expériences similaires) tiennent sans doute au fait qu'au départ, les quelques mesures qui ont été prises à ce propos n'ont pas été intégrées dans le cadre d'une politique structurée, avec des objectifs à terme, clairement affirmée par les autorités. En outre, pour des raisons historiques qui se comprennent fort bien, le problème semble avoir été longtemps posé, dans l'opinion publique, comme s'il devait exister nécessairement une rivalité entre la pratique du français et celle des langues locales, la promotion de l'une se faisant automatiquement au détriment de l'autre. Ce point de vue a été incontestablement un frein à la mutation de ces langues locales dans la modernité.

La relative faiblesse, pendant plusieurs années, de l'évolution par rapport au *statu quo* linguistique à la fin de la période coloniale, provient donc, sans doute, moins d'une politique officielle ouvertement hostile au changement, que de l'absence d'une véritable politique en ce domaine, dans des conditions sociales et idéologiques, où de toute façon l'avènement d'une telle politique n'était guère facile. Il va falloir attendre une bonne décennie pour qu'à partir d'une analyse approfondie de la situation concrète, une réflexion théorique se développe sur le sujet, jetant des bases susceptibles d'offrir des possibilités d'orientation nouvelle en matière de politique linguistique.

(7) L'orthographe des titres de chants est celle qui est donnée sur les pochettes de disques, ou dans les media ivoiriens. Il s'agit d'une transcription populaire approximative,

fondée sur les lois de la phonologie française, et non de l'orthographe cohérente proposée par les linguistes.

Les bases théoriques d'une nouvelle politique linguistique

Cette réflexion provient essentiellement de pédagogues, psychologues, sociologues, souvent universitaires, et surtout, bien sûr, de linguistes qui jouent un rôle de premier plan. Elle est elle-même nourrie des recherches menées à l'échelle internationale, et coordonnées par des organismes tels que l'UNESCO ou l'ACCT (Agence de coopération culturelle et technique), qui permettent de comparer à d'autres la situation ivoirienne. Tous ces points de vue militent en faveur du développement des langues autochtones dans la vie politico-culturelle du pays, à partir d'une argumentation dont les grandes lignes sont identiques. Celle-ci comprend plusieurs axes que nous allons considérer successivement.

Le premier préalable à un tel développement était évidemment de démontrer l'aptitude de ces langues à jouer un rôle dans la communication écrite, et dans toutes les composantes de la vie moderne, notamment dans les secteurs scientifiques et technologiques. C'est ce à quoi se sont attachés plusieurs universitaires, dans le cadre d'une communication préparée pour le colloque « Civilisation noire et éducation », lors du deuxième Festival mondial des arts négro-africains, à Lagos, en 1977 (cf. Atin Kouassi (éd.), 1977). Cette contribution démontre longuement, exemples à l'appui, que les langues ivoiriennes possèdent tous les moyens lexicaux et syntaxiques qui leur permettent de s'adapter à l'évolution de leur environnement. Nous ne nous attarderons pas sur ce point qui est depuis longtemps une évidence pour tous les linguistes. Mais peut-être n'était-il pas inutile de le rappeler, à l'époque, pour l'opinion publique ivoirienne, encore parfois partiellement aliénée par les séquelles de l'idéologie coloniale en matière linguistique.

Plus intéressant est le second axe de cette argumentation, insistant sur le caractère fallacieux de la problématique qui consiste à mettre en concurrence le français et les langues ivoiriennes, et à faire croire que le développement de ces dernières se fera nécessairement au détriment du premier. C'est en réalité tout le contraire qui se passe. Déjà en 1974, un chercheur français, qui travaillait sur le français de Côte d'Ivoire, L. Duponchel en faisait la remarque :

« Nous attachons la plus grande importance aux langues négro-africaines dans l'appréciation des possibilités de développement du français. Cela ne signifie en aucune façon que la progression de l'un suppose le dépérissement des autres (...). En fait, c'est dans un rapport de complémentarité que le français trouve sa place et sa justification. Son rôle et son avenir dépen-

dent donc, au premier chef, du rôle qui sera reconnu aux langues africaines (8) ».

Ce point de vue va être développé et approfondi par plusieurs chercheurs ivoiriens : non seulement vouloir développer les langues ivoiriennes, ce n'est pas vouloir évacuer le français, mais c'est au contraire conforter sa position, et améliorer ses conditions d'implantation à partir du moment où son rôle est mieux défini. Tous s'accordent en effet à reconnaître l'enracinement irréversible de cette langue importée dans l'histoire de la nation, et l'atout qu'elle représente pour les relations nationales et internationales. Mais il faut bien reconnaître que la politique qui a consisté, pendant des années, à privilégier systématiquement le français dans l'enseignement, les media, et tous les secteurs de la vie publique et culturelle, n'a pas permis son implantation extensive au sein de la population ivoirienne dans les meilleures conditions. Les chiffres que nous avons déjà cités concernant l'estimation de la population francophone, tout particulièrement en milieu rural, sont particulièrement éloquents.

D'autre part, parmi cette proportion de locuteurs francophones, tous sont loin de posséder la maîtrise du français académique, le seul qui est en usage dans la vie publique officielle. Atin Kouassi (1977) distingue trois sortes de français en Côte d'Ivoire : le français académique, celui de l'administration, des media officiels, de l'édition ; le français local qui se différencie par son pho-nétisme, son rythme et un certain nombre de particularités lexicales (c'est le parler ordinaire de presque toutes les personnes scolarisées aux niveaux primaire et secondaire) ; et le français populaire, la langue des personnes peu scolarisées. « *Ce pidgin, écrit-il, fort instable et multiforme, se caractérise à tous les niveaux par un mélange de structures linguistiques françaises et négro-africaines...* » (p. 12).

P.-D. Kokora (1983-2) fait, quant à lui, un découpage sociolinguistique un peu différent. Il distingue en dehors du français de type hexagonal : le français local ivoirien, celui des intellectuels et des cadres qui, à son avis, aurait tout de même — notamment à l'oral —, quelques particularités lexicales et syntaxiques, mais qui se rapproche fortement du français académique d'Atin Kouassi ; le « français dialectal populaire », plus marqué dans ses particularités, et qui n'a pas ou peu d'usage public (9), qu'il con-

(8) L. Duponchel, 1974.

(9) Il a bien fait, parfois, quelques timides incursions dans la presse écrite (nous avons cité la « chronique de Moussa » dans *Ivoire-Dimanche*). Il peut être aussi occasionnellement utilisé pour quelques slogans ou

sketches publicitaires, et enfin il apparaît également quelquefois dans des répliques de théâtre (cf. par exemple, certaines pièces de B. Zadi Zaourou) ou dans la chanson. Mais tous ces emplois restent plutôt exceptionnels et de toute façon très restreints.

vient de distinguer toutefois du « sabir franco-africain » ou « français pidginisé ». Ce dernier se rapproche fortement de ce qu'on appelait autrefois le « français tirailleur », ou encore le « petit-nègre », et se caractérise par sa syntaxe et son lexique des plus rudimentaires.

Quelles que soient les distinctions opérées, il ne fait pas de doute que seul le français académique, ou le français local ivoirien de haut niveau, est un outil permettant aux citoyens de participer efficacement à la vie publique nationale : accès aux media, démarches administratives, etc. Ce sont ces seules variantes qui leur permettent d'exercer « *des fonctions sociales supérieures* » (P.-D. Kokora, 1983-2, p. 134). La maîtrise de cet outil n'est accessible que par une scolarisation suffisamment développée, ou à la rigueur, sous sa forme la plus rudimentaire, par une alphabétisation relativement poussée. Or l'expérience montre que ni la scolarisation ni l'alphabétisation menées exclusivement en français n'ont donné de résultats vraiment satisfaisants. Dans l'enseignement primaire, en 1975 sur 1 000 élèves inscrits en CP1 (1^{re} classe du primaire ivoirien), 208 seulement obtenaient le certificat d'études primaires, soit un taux de déperdition de près de 80 % (P.-D. Kokora, 1978, p. 41). En outre, la plupart des enseignants s'accordent à reconnaître que, même chez les diplômés, le niveau linguistique baisse progressivement (cf. P.-D. Kokora, 1978, p. 46). Atin Kouassi (1977) fait état d'une enquête portant sur des élèves des classes de 6^e et 5^e selon laquelle plus du tiers d'entre eux déclarent éprouver des difficultés d'ordre linguistique avec la majorité de leurs professeurs, à cause du vocabulaire (40 %), de l'accent (33 %), du débit (31 %), et de la complexité des phrases (30 %) (10).

Les résultats d'une alphabétisation en français n'ont guère été plus probants. En général, le niveau linguistique acquis par les adultes ainsi alphabétisés reste insuffisant pour leur permettre d'accéder aux fonctions sociales nécessaires au plein exercice de leur condition de citoyen. D'ailleurs, bien souvent, un environnement linguistique peu favorable, surtout en milieu rural, fait qu'ils ne conservent pas toujours le niveau acquis après alphabétisation.

Certes des moyens pédagogiques ont été mis en œuvre, tout particulièrement pour améliorer le taux de promotion en milieu scolaire, notamment par une expérience d'enseignement télévisuel où un gros effort a été fait pour faire acquérir aux élèves une meilleure maîtrise de l'expression orale en français. Mais ces tentatives n'ont pas permis de résoudre entièrement le problème évoqué, dont les causes principales sont ailleurs, comme l'ont fort pertinemment analysé plusieurs chercheurs. Il tient aux modalités mêmes

(10) Une proportion très importante des enseignants du second degré étaient alors des coopérants français.

selon lesquelles s'instaure le bilinguisme entre français et langues ivoiriennes. On estimait, il y a une dizaine d'années, qu'en Côte d'Ivoire, 80 % des élèves n'avaient pas appris le français avant l'école (cf. Atin Kouassi, 1977, p. 13), et nous avons vu, par les chiffres que nous avons donnés précédemment, qu'une majorité d'entre eux baignaient en outre dans un milieu linguistique défavorable à l'acquisition de cette langue. Lorsqu'il commence à être scolarisé au niveau du CP1, le jeune ivoirien non-francophone d'origine n'a pas encore parfaitement acquis la pleine maîtrise de sa langue maternelle ; et il doit lui en substituer une autre, non comme langue seconde, ce qui pourrait sans doute plus facilement se faire, mais comme langue dominante. Or celle-ci, historiquement élaborée dans un milieu socio-culturel très différent du sien, ne correspond pas toujours aux structures mentales que l'enfant commençait à se forger par l'acquisition de sa propre langue (dans la mesure où l'on sait que la structuration de la pensée n'est pas indépendante de la structuration de la langue). De plus, elle n'est pas toujours adéquate pour rendre compte des réalités immédiates de l'environnement culturel dont il a eu seulement l'expérience jusqu'ici. En outre, avec cette langue étrangère, et de famille très éloignée, il apprend une technologie, celle de l'écriture (et de son corollaire, la lecture) à laquelle sa langue maternelle n'a jamais été associée dans son expérience personnelle.

Tout cela concourt à accentuer la dichotomie dont nous avons déjà parlé entre tradition (monde de la langue d'origine, non écrite, et quasiment inopérante pour la vie publique) et modernisme (monde de la langue importée, écrite et administrative, mais inopérante pour l'expression culturelle personnelle). La séparation linguistique renforce le *mythe* d'une opposition entre les deux mondes. Cette situation a pour conséquence de créer un certain traumatisme chez l'enfant qui fait qu'il n'est complètement à l'aise ni dans l'univers de sa langue maternelle, ni dans celui de la langue importée, et qu'il ne maîtrise parfaitement ni l'un ni l'autre (11).

Il en irait sans doute tout autrement si l'enfant, avant d'apprendre le français, avait déjà eu une expérience de scolarisation dans sa langue maternelle (ou dans une langue apparentée). Il aurait pu ainsi faire l'expérience immédiate du fait qu'elle aussi pouvait s'écrire, disposer d'une grammaire, et que, dans l'univers de l'école, pensé comme un élément de promotion au monde moderne, elle était apte à traduire les éléments de culture qu'on lui enseigne.

(11) On trouve l'essentiel de cette argumentation dans les développements d'Atin Kouassi, Comoé-Krou, Kotchy N'Guessan, N'Guessan Kouakou, Niamkey Koffi dans la

communication collective qu'ils ont donnée pour le festival de Lagos (cf. Atin Kouassi (éd.) 1977). Ces idées se retrouvent aussi chez P.-D. Kokora (1978).

Sans doute serait-elle même mieux adaptée à cette fonction dans la mesure où le contenu de l'enseignement a été largement ivorisé. Dans ces conditions, alors qu'il posséderait mieux sa langue maternelle (ou une langue de famille proche), et aurait une plus claire conscience de la potentialité culturelle de celle-ci, l'élève pourrait assez vite, dans son cycle scolaire, apprendre le français comme une langue seconde privilégiée (qui pourrait même rapidement devenir la langue d'enseignement d'un certain nombre de matières). C'est ce que soutient, après bien d'autres linguistes, P.-D. Kokora (1978), qui s'appuie entre autres sur une expérience faite sous l'égide de l'UNESCO en 1953, au Nigeria (mais il y a eu depuis bien d'autres expériences probantes, dans les pays anglophones et francophones) : « (...) La méthode efficace pour enseigner le français à des Africains consiste à les situer devant les deux structures, de leur langue nègre et du français » (p. 48).

Le problème est à peu près le même en ce qui concerne l'alphabétisation. Il est beaucoup plus difficile d'apprendre à lire et à écrire à un adulte dans une langue que, par ailleurs, il maîtrise assez mal. Il serait nettement plus efficace de le faire dans une langue qu'il sait déjà parler, ou dans la langue la plus proche possible de cette dernière. Il pourrait ainsi acquérir ces aptitudes avec moins d'efforts susceptibles de le décourager, et il lui serait plus facile ensuite de les appliquer au français. C'est la solution que préconise encore P.-D. Kokora (1983-1) :

« Une fois maîtrisées ces techniques, il pourra éventuellement les exploiter pour apprendre à lire et à écrire le français, langue à l'aide de laquelle sont faites toutes les transactions économiques en Côte d'Ivoire. Pour l'Institut de linguistique appliquée d'Abidjan, alphabétiser un adulte c'est lui permettre de se prendre en charge de manière à ce qu'il réalise lui-même le bien-fondé du comportement qu'il aura décidé d'adopter face à une situation donnée. L'adulte ivoirien qui doit se faire expliquer une loi ou un décret administratif, ou qui doit s'en tenir à la déclaration du marchand concernant le poids de ses produits parce qu'il ne sait pas lire en français, un tel adulte ne peut pas participer pleinement au développement de la Côte d'Ivoire » (p. 98).

On voit que l'idée centrale de toute l'argumentation qui vient d'être longuement développée est que la promotion des langues ivoiriennes dans le secteur de l'enseignement et de la formation en général devrait faciliter l'acquisition du français comme l'une des langues nationales.

En outre, le fait que ces langues, grâce à cette promotion éducative, puissent disposer de normes qui ne sont pas toujours per-

mises par l'extrême variété des pratiques dialectales, leur permettrait de jouer un rôle plus essentiel dans de nouvelles formes de vie publique et culturelle : en dehors de l'école et des opérations de formation, elles pourraient alors trouver un emploi plus important dans le cadre de la vie régionale, au niveau de l'administration préfectorale ou cantonale par exemple. Elles accroîtraient également ainsi leurs possibilités d'expression culturelle sous de nouvelles formes : journaux, revues, littérature.

Une évolution de l'opinion

Il semble qu'on puisse séparer l'opinion ivoirienne en trois grands groupes dans la sphère intellectuelle susceptible d'avoir une théorie politique dans le domaine linguistique : ceux qui n'ont pas (ou qui prétendent ne pas avoir) sur ce plan de politique, et qui pensent qu'il faut laisser les choses aller naturellement ; ceux qui militent en faveur de la francophonie contre les langues ivoiriennes, pensant que, pour résoudre le problème de l'expression nationale, il suffit d'africaniser le français : pour eux, il est temps « qu'on arrête définitivement la comédie des "langues vernaculaires" qui sont de toutes les manières condamnées à périr » (12) ; ceux enfin qui pensent que la promotion des langues ivoiriennes (outre le fait qu'elle est un préalable indispensable à un développement plus juste et plus démocratique en permettant à un plus grand nombre de citoyens de participer à certains secteurs de la vie publique) est inséparable de la sauvegarde d'un français local de haute qualité.

Cette dernière position a incontestablement gagné du terrain dans la décennie écoulée, notamment auprès des pouvoirs publics, d'autant que, militante, elle a su élaborer des propositions très concrètes, et des applications partielles ou expérimentales. La conséquence la plus importante de ce point de vue est sans aucun doute l'adoption par le Parlement ivoirien, en date du 16 août 1977, d'une loi portant sur la réforme de l'enseignement, qui stipule en son titre VII, « Les Langues ivoiriennes » :

- article 67 : « *L'introduction des langues nationales dans l'enseignement officiel doit être conçue comme un facteur d'unité nationale et de revalorisation du patrimoine culturel ivoirien.* »
- article 68 : « *L'Institut de linguistique appliquée est chargé de préparer l'introduction des langues nationales dans l'ensei-*

(12) Cité par M.-J. Derive et S. Lafage, 1978, p. 403.

(13) Pour plus de détails se reporter à

CONFEMEN, *Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs*, p. 155 et suivantes (cf. bibliographie).

gnement, notamment par leur description, leur codification, l'identification et la consignation de leurs grammaire et lexicques, l'élaboration de manuels scolaires, et le développement des productions littéraires garantissant leur caractère culturel » (Fraternité-Matin, 14-15 septembre 1977).

Or de fait, l'ILA, en collaboration avec la SIL (Société internationale de linguistique), avant même l'adoption de cette mesure, avait déjà considérablement préparé le terrain, par des descriptions de langue, l'élaboration de matériel pédagogique, la mise en chantier d'atlas linguistiques. Ces recherches ont naturellement avancé depuis, et on peut faire un rapide bilan du travail accompli aujourd'hui :

- Une orthographe harmonisée a été mise au point pour l'ensemble des langues de Côte d'Ivoire : orthographe pratique des langues de Côte d'Ivoire ILA/SIL, Abidjan, 1979.
- Les atlas linguistiques entrepris sur les quatre grands groupes linguistiques de Côte d'Ivoire sont aujourd'hui terminés.
- Outre les nombreuses descriptions de langues vernaculaires, mise au point, en collaboration avec le CERAV (Centre d'études et de recherches audio-visuelles), d'une méthode audio-orale d'enseignement pour quatre grandes langues ivoiriennes. Dans l'ordre chronologique : dioula, baoulé, bété et tout récemment sénari (communément appelé sénoufo), chacune représentant l'un des quatre principaux groupes linguistiques distingués : respectivement, mandé, kwa, krou et voltaïque. Ces langues sont toutes enseignées (hors cursus pour l'instant) à l'université d'Abidjan. Cette expérience constitue un excellent laboratoire pour leur éventuelle introduction à d'autres fonctions culturelles et éducatives. L'ILA a mis au point un projet complet et cohérent d'introduction progressive des langues ivoiriennes dans l'enseignement primaire, secondaire et universitaire, dont les grandes lignes sont exposées par P.-D. Kokora (1978). Ce projet a reçu un début d'application expérimentale avec la mise en place depuis 1980 de cycles préscolaires destinés à éveiller des enfants de 4 à 6 ans aux activités éducatives dans leur langue maternelle ; un document sur cette expérience est paru en 1982 : *L'Éducation préscolaire dans la langue de l'enfant* (J. Timyan). En 1983, il y avait en Côte d'Ivoire quinze classes expérimentales préscolaires, ouvertes uniquement sur la demande des communautés villageoises intéressées, et les premiers résultats semblent tout à fait positifs (cf. P.-D. Kokora, 1983-1 et CONFEMEN, 1986).

La Côte d'Ivoire semble donc posséder aujourd'hui des moyens pédagogiques sérieux pour assurer une meilleure promotion des lan-

gues ivoiriennes dans la vie publique et culturelle de la nation. Reste maintenant, dans le cadre sans doute de certaines contraintes économiques, la volonté politique d'appliquer ou non, à l'échelle nationale, la nouvelle orientation, prévue par la loi du 16 août 1977.

Ce qu'il faut retenir surtout de l'argumentation développée par les Ivoiriens qui plaident pour une telle politique linguistique, ce n'est pas tellement qu'il s'agit de sauver les langues ivoiriennes. Les statistiques que nous avons abondamment citées montrent qu'elles se défendent fort bien d'elles-mêmes, indépendamment de toute mesure officielle prise en leur faveur ; et que, pour les plus importantes d'entre elles en tout cas, elles ne sont nullement menacées d'extinction. Ce que nous retiendrons, c'est surtout qu'une reconnaissance officielle de ces langues contribuerait à favoriser la promotion sociale des classes marginalisées par le handicap linguistique dans la vie nationale, en leur facilitant l'accès à la vie publique :

- d'une part en leur donnant l'occasion de faire de leur première ou seconde langue « naturelle » un outil social plus performant ;
- d'autre part en offrant au plus grand nombre (et pas seulement aux enfants d'une petite minorité déjà parfaitement francophone) l'accès à un certain degré de connaissance du français, s'il est bien vrai, comme semble le montrer l'expérience, que la maîtrise de cette langue importée dépend étroitement de la conscience qu'a l'apprenant de la structure de sa langue d'origine.

La formation consisterait donc, non pas à lui apprendre cette langue, qu'il parle déjà dans la plupart des cas, mais plutôt à lui donner cette conscience linguistique. Il s'agit avant tout d'une prise de position militante pour un type de développement plus démocratique.

BIBLIOGRAPHIE

ATIN KOUASSI (éd.), et COMOÉ-KROU, KOTCHY N'GUESSAN, N'GUESSAN KOUAKOU, NIAMKEY KOFFI, (avec la collaboration de DAILLY IROKO et M. BOKA), : *Les langues africaines instruments de développement*, communication au colloque « Civilisation noire et éducation », deuxième Festival mondial des arts négro-africains à Lagos, ministère des Affaires culturelles, Université nationale de Côte d'Ivoire, Abidjan, (multigr.) 88 p.

- CONFEMEN (Conférence des ministres de l'Éducation des états d'expression française. (1986), *Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs*. Bilan et Inventaire, Champion, Paris, 600 p.
- DELAFOSSÉ M. (1904), *Vocabulaires comparatifs de soixante langues ou dialectes parlés à la Côte d'Ivoire et dans les régions limitrophes*, Paris, Leroux, 9-284 p.
- DERIVE M.-J. et LAFAGE S. (1978), « La Côte d'Ivoire (situation sociolinguistique) », *Inventaire des études linguistiques sur les pays d'Afrique noire d'expression française et sur Madagascar*, CILF, Paris, pp. 389-409.
- DUPONCHEL L. (1974), *Le Français en Côte d'Ivoire au Dahomey et au Togo*, ILA, Abidjan, multigr., 62 p.
- GRÉGOIRE H.-C. (1974), *Bilinguisme et multilinguisme en Côte d'Ivoire*, communication au XI^e congrès de la SLAO à Yaoundé, ILA, Abidjan, multigr., 38 p.
- KOKORA P.-D. (1978), « État de la recherche en matière de rénovation des systèmes éducatifs en Côte d'Ivoire, et emploi des langues nationales dans les dits systèmes », communication au colloque de l'UNESCO sur la « Coordination de la recherche linguistique en vue de son application à l'enseignement relatif aux langues africaines d'intercommunication régionale » (Ouagadougou, 11-15 sept., 1978), *Cahiers ivoiriens de recherche linguistique (CIRL)*, n° 4, ILA/UNACI, Abidjan, multigr., pp. 37-51.
- (1979), *Langue(s) nationale(s) et développement*, ILA, Abidjan, 1979, multigr., 15 p.
- (1983 a), « Pourquoi parle-t-on tant de la promotion des langues nationales dans le système éducatif? Le point de vue de l'Institut de linguistique appliquée de l'Université d'Abidjan » *Cahiers ivoiriens de recherche linguistique (CIRL)*, n° 13, ILA/UNACI, Abidjan, multigr., pp. 93-101.
- (1983 b), « Situation sociolinguistique en Côte d'Ivoire et emprise du français: les variétés de celui-ci et les attitudes langagières qu'elles suscitent chez les locuteurs », *Cahiers ivoiriens de recherche linguistique (CIRL)*, n° 13, ILA/UNACI, Abidjan, multigr., pp. 128-146.
- LAFAGE S. (1982), « Esquisse des relations interlinguistiques en Côte d'Ivoire », *Observatoire du français contemporain en Afrique*, n° 3, pp. 9-27.
- (1980), « Petite enquête sur la perception du français populaire ivoirien en milieu étudiant », *Observatoire du français contemporain en Côte d'Ivoire*, ILA, Abidjan, multigr., 38 p.
- (1983), *Universités, alphabétisation et éducation des adultes*, ACCT, Paris, 198 p.